

ABSENCES FRÉQUENTES DES ÉLÈVES

Guide pour le personnel des écoles

TABLE DE MATIÈRES

PHILOSOPHIE.....	3
LA LOI SUR L'ÉDUCATION 2001 LIÉE À L'ASSIDUITÉ.....	3
DIFFÉRENTE FORME DES PROBLÉMATIQUE D'ASSIDUITÉ.....	5
AUTRES STRATÉGIES ET INTERVENTIONS.....	6
STRATÉGIES ET INTERVENTIONS POUR L'ENSEIGNANT.....	6
STRATÉGIES ET INTERVENTIONS POUR L'ÉCOLE	7
ANNEXE 1: OUTILS POUR LES ÉLÈVES.....	8
ANNEXE 2 : LETTRE AUX PARENTS/TUTEURS.....	10
ANNEXE 3: RENVOI POUR LES SUIVIS EN ASSIDUITÉ.....	11
RÉFÉRENCES.....	13

PHILOSOPHIE

L'assiduité et la ponctualité sont essentielles à la réussite d'un élève. L'absentéisme est souvent un symptôme de problèmes émotionnels, sociaux, comportementaux ou académiques. Les motifs d'un problème d'assiduité sont habituellement : des difficultés d'apprentissage, des difficultés physiques, un programme d'apprentissage qui ne correspond pas à l'élève, des conflits avec les enseignants et/ou les pairs, de la violence familiale, l'absence de structures et de supervision à la maison, des différences culturelles, des problèmes de consommation, une problématique en santé mentale, l'absentéisme lié à l'emploi et aux activités extrascolaires, etc...

Les recherches démontrent que les motifs des absences peuvent se présenter sous trois catégories :

- Le refus scolaire (la santé mentale);
- L'école buissonnière (l'élève est en contrôle);
- Le retrait scolaire (parents en contrôle).

Les trois catégories aident à comprendre que le profil de fréquentation d'un jeune peut souvent être classé dans plus d'une catégorie. Par exemple, un jeune qui a de l'anxiété sociale comme l'une des raisons de l'absence de l'école peut aussi avoir des parents dont la croyance ne valorise pas l'école.

La littérature propose les meilleures approches holistiques pour aborder un problème d'assiduité, notamment :

- Une approche collaborative : travailler sur l'environnement scolaire pour créer un plan avec l'élève, la famille et le milieu scolaire afin de créer un espace de soutien qui répond à leur besoin;
- L'implication familiale : il est important d'impliquer les parents à tous les niveaux de la prévention et de l'intervention;
- L'utilisation des incitations : approche qui comprend des incitatifs à court et à long terme, la responsabilisation et le partenariat avec les parents.
- L'utilisation des sanctions : approches basées sur un continuum des sanctions qui ont du sens pour le jeune et sa famille;
- Développer un cadre d'appui qui est durable et priorisé par l'équipe de soutien; évaluer le programme et la prise en charge.

LA LOI SUR L'ÉDUCATION 2001 LIÉE À L'ASSIDUITÉ

- Tout enfant qui a atteint l'âge de 6 ans, avant ou au plus tard le 1^{er} jour de classe de septembre d'une année scolaire, fréquente¹³ l'école élémentaire tous les jours de classe à

compter de ce jour et de cette année jusqu'à l'âge de 18 ans (Article 5 paragraphe 21 (1.a) de la Loi sur l'éducation).

- Si un élève atteint l'âge de 6 ans après le 1^{er} jour d'école, il ne rencontre pas les critères de l'obligation scolaire au niveau de l'assiduité tels que décrits par la loi. L'élève rencontrera les critères de l'obligation scolaire au mois de septembre de l'année suivante traité comme les élèves qui rencontrent les critères de l'âge obligatoire de scolarisation.
- L'élève de moins de 6 ans enregistré dans une école (maternelle, jardin d'enfants) doit être considéré comme s'il avait atteint l'âge de la scolarité obligatoire (Article 5 paragraphe 21 (4)).
- L'école est obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans. Lorsqu'un élève atteint ses 18 ans, il n'est plus obligé de terminer son année scolaire sauf s'il consent à rester inscrit et à respecter le code de vie de l'école.
- Est dispensé de scolarité selon la loi :
 - 1) L'élève ayant fait l'objet d'une suspension, d'un renvoi ou d'une exclusion au terme d'une loi;
 - 2) L'élève qui reçoit un enseignement satisfaisant au foyer ou ailleurs;
 - 3) L'élève qui ne peut fréquenter l'école à cause d'une maladie ou d'une autre raison inévitable;
 - 4) L'élève pour qui le conseil ne met aucun moyen de transport à sa disposition et qu'il n'existe aucune autre école qu'il aurait le droit de fréquenter (voir Article 5 paragraphe 21 (2.c));
 - 5) L'élève qui a obtenu un diplôme d'études secondaires ou a terminé un cours qui lui donne un niveau d'instruction équivalent;
 - 6) L'élève qui s'absente d'une école pour recevoir une formation musicale et la période d'absence ne dépasse pas une demi-journée par semaine;
 - 7) L'élève qui est absent lors d'un jour considéré comme fête religieuse par l'Église;
 - 8) L'élève qui est absent de l'école par justification écrite des parents durant moins de 15 jours. Lorsque la période dépasse 15 jours, la direction devra proposer un programme pour le nombre de jours excusés. À défaut, l'élève sera retiré du registre.

Les parents doivent forcer l'élève à se présenter à l'école jusqu'à l'âge de 16 ans lorsqu'ils sont retirés du contrôle parental. (Loi sur l'éducation, Article 21 (5)).

DIFFÉRENTES FORMES DE PROBLÉMATIQUES D'ASSIDUITÉ

	Le refus scolaire	L'école buissonnière	Le retrait scolaire
Les émotions	Détresse émotionnelle à se présenter à l'école liée à différentes problématiques de santé mentale.	Décision volontaire de l'élève de ne pas se présenter à l'école.	Les parents peuvent avoir des défis de santé mentale ou d'abus de substances. Les parents peuvent être inquiets des symptômes de l'enfant et peuvent compenser avec des absences. Les parents peuvent projeter leurs inquiétudes liées à l'expérience antérieure scolaire de l'enfant.
Les déclencheurs	L'autobus scolaire, les pairs, les enseignants, les alarmes, les difficultés d'apprentissage, la violence familiale	Recherche d'un renforcement tangible en dehors de l'école (p. ex., dormir, TV, vidéo, les amis, ...).	Les parents veulent garder les enfants à la maison pour des raisons économiques telles que le gardiennage ou travailler pour supporter la famille. Les parents peuvent avoir eu des expériences négatives avec l'école. Les parents peuvent garder les enfants à la maison pour cacher les signes d'abus. Défis de santé physique/santé mentale que les parents s'inquiètent va s'empirer si l'élève est à l'école
La prise de conscience des parents	Les parents sont conscients de l'absence des enfants. L'enfant essaie constamment de convaincre les parents de le garder à la maison. Les parents peuvent manquer d'outils pour mobiliser leurs enfants.	L'enfant tente souvent de cacher ses absences à ses parents. Les parents semblent avoir perdu le contrôle des enfants.	Les parents sont protecteurs des difficultés de l'enfant et ne réalisent pas l'importance de la présence à l'école.
Le comportement	Absence significative de comportements antisociaux, comme la délinquance juvénile.	Comportement antisocial incluant la délinquance, élève perturbateur souvent en compagnie des pairs.	L'éducation est probablement une priorité minimale dans cette famille pour des raisons culturelles, socio-économiques ou une dynamique familiale particulière. Les parents peuvent manquer d'outils pour mobiliser leurs enfants. Les parents peuvent rationaliser les absences et blâmer l'école de ne pas rencontrer les besoins de leur enfant.
La location	L'enfant reste à la maison puisque cet environnement est considéré comme sécuritaire.	Durant les heures d'école, l'enfant ne reste pas à la maison.	L'enfant est avec les parents.

La motivation à faire les tâches scolaires	L'enfant exprime vouloir faire ses travaux scolaires et complète ses travaux à la maison.	Manque d'intérêt à accomplir les tâches académiques et les attentes de comportement.	L'enfant peut ou ne pas être intéressé par les travaux scolaires. Les parents contrôlent l'accès de l'enfant à l'école.
---	---	--	---

AUTRES STRATÉGIES ET INTERVENTIONS POUR CONTRECARRER L'ABSENTÉISME NON-MOTIVÉ

Stratégies et interventions pour l'enseignant

Pour amener l'élève à vouloir venir à l'école, l'enseignant peut :

- Rencontrer l'élève, les parents ou l'élève accompagné de ses parents pour discuter des raisons des absences afin d'établir un plan d'action;
- Mettre en place un contrat concernant l'assiduité;
- Assurer des renforcements positifs et fréquents;
- Prévoir un système de récompenses pour motiver l'élève;
- Éviter de blâmer l'élève pour ses absences, qu'il en soit responsable ou non, et le ramener à ses études le plus rapidement possible;
- Accueillir l'élève de façon discrète et chaleureuse après ses absences régulières;
- Aider l'élève à identifier et à surmonter les difficultés dans son apprentissage lors de son retour;
- Aider l'élève à se rattraper dans ses travaux en imposant des attentes réalistes (réduire la tâche, diviser la tâche en sous-tâches, accompagner l'élève étape par étape, faire des suivis fréquents). Si l'élève se sent surchargé de travail, il va se décourager rapidement;
- Faire appel aux services de l'enseignant-ressource et aux Services à l'élève;
- Fournir des tuteurs à l'élève;
- Prévoir des rencontres régulières avec l'élève pour faire des mises au point;
- Encourager l'élève à s'impliquer dans des activités parascolaires et faciliter son intégration à ses activités;
- Prioriser le bien-être de l'élève avant la réussite scolaire.

Stratégies et interventions pour l'école

Lorsqu'une documentation quotidienne des présences mène à la conclusion qu'un problème d'assiduité existe, l'école utilise toutes les ressources disponibles pour régler le problème. Ces ressources peuvent comprendre les interventions suivantes :

- Rencontrer l'élève, les parents ou l'élève accompagné de ses parents, pour discuter des raisons des absences et pour établir un plan d'action;
- Maintenir un profil d'assiduité de l'élève;
- Mettre en place un programme d'enseignement individualisé (changements au curriculum ou à l'environnement, changement de classes, services d'appui, aide individuelle, école, etc.)
- Mettre en place un contrat concernant l'assiduité;
- Assurer des renforcements positifs et fréquents;
- Communiquer avec l'élève le matin;
- Signaler sa présence quotidiennement : l'élève doit se présenter et rencontrer une personne désignée (p. ex., le travailleur social, la direction) s'il n'est pas à l'école, cette personne peut communiquer avec lui ou dans certains cas, aller le chercher et l'amener à l'école;
- Fournir un enseignement à domicile avec le consentement écrit des parents (en cas d'absences prolongées, d'une maladie chronique ou de problèmes émotifs ou comportementaux);
- Consulter le travailleur social de l'école ou le conseiller en assiduité du Conseil;
- Consulter le médecin de l'élève (exiger un certificat du médecin pour absences trop fréquentes);
- Prévoir des mesures disciplinaires (suspension);
- Impliquer le parent dans les activités de l'école;
- Encourager l'élève à participer aux activités parascolaires;
- Consulter les agences communautaires;
- Consulter le conseiller en orientation, le personnel des services d'appui ou d'autres intervenants ou services disponibles dans la communauté (aumônier, programme de soutien par les pairs, autres programmes d'appui à l'éducation);
- Modifier la journée scolaire pour l'élève;
- Modifier l'horaire de l'élève;
- Prévoir du counseling offert par les professionnels agréés des agences communautaires;
- Rédiger un contrat d'assiduité;
- Examiner les possibilités de suivre des cours en ligne ou par éducation à distance.

ANNEXE 1 - OUTILS POUR LES ÉLÈVES

Nom de l'élève :	Date:	Année d'études :
------------------	-------	---------------------

Questionnaire d'auto-évaluation destiné à l'élève ayant des problèmes d'assiduité

OBJET	En accord	En désaccord
Je ne m'entends pas avec mes enseignants.		
Je reste à la maison pour compléter mes projets et mes devoirs.		
J'ai de la difficulté à faire les devoirs/les projets.		
Je ne comprends pas le cours.		
Mon enseignant donne beaucoup de travail.		
Je n'ai pas besoin d'assister au cours pour réussir.		
Je trouve le cours ennuyeux.		
J'ai de la difficulté à me réveiller le matin.		
Mon enseignant me traite d'une façon injuste.		
Je vis du stress avec mes amis.		
Je vis du stress avec ma famille.		
J'ai des conflits avec les autres élèves.		
Je vis de l'intimidation.		
Je me sens souvent malade à l'école.		
J'ai un travail en dehors de l'école.		
Je suis trop occupé par les activités sportives.		
Je sors souvent le soir.		
Je manque l'autobus.		
Je n'aime pas l'école et je préfère rester à la maison.		

Plan d'action pour mon problème d'assiduité

Je peux m'améliorer en faisant les activités suivantes :

- J'aimerais rencontrer l'enseignant de la réussite pour discuter des difficultés avec mes cours.
- Pour m'appuyer avec mon stress, j'aimerais rencontrer :
 - Un enseignant de l'équipe EED
 - Un membre du personnel enseignant /coach
 - L'infirmière
 - L'animateur pastoral
 - Le travailleur social

ANNEXE 2 - LETTRE AUX PARENTS

Entête de l'école

Logo

Date :

Parent, tuteur, tutrice :

Adresse

Objet : Assiduité irrégulière/absences fréquentes de : (prénom et nom de famille de l'élève)

Bonjour,

Nos relevés d'assiduité indiquent que votre enfant, (nom de l'enfant) a manqué (nombre de jours) jours d'école, depuis le (date du début des absences).

Le *Conseil scolaire catholique Mon Avenir* (CSC MonAvenir) se préoccupe des absences fréquentes non-motivées des élèves puisqu'ils sont privés d'un temps précieux nécessaire à leur éducation. Les absences fréquentes et non-motivées de (nom de l'élève) nuisent à sa réussite scolaire. De plus, la *Loi sur l'éducation* exige que tout enfant d'âge scolaire fréquente l'école de façon régulière.

Le CSC MonAvenir reconnaît également certaines raisons légitimes pour lesquelles un élève ne pourrait pas fréquenter l'école. Nous vous invitons à nous rencontrer avec votre enfant le (date/heure) afin de discuter du problème d'assiduité et pour trouver des solutions à ce problème. Veuillez communiquer avec nous au (no. de tél.) d'ici le (date) afin de confirmer votre présence.

Nous avons à cœur le bien-être et la scolarité de votre enfant et désirons faciliter son retour à l'école.

Nous vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.

La direction d'école (signature) (Date)

DSO
Parent
Travailleur social
Leader en Santé Mentale

ANNEXE 3 – DEMANDE DE SERVICE AU CONSEILLER EN ASSIDUITÉ

11 à 15 jours d'absence consécutifs

De :			
	(J)	(M)	(A)

À :			
	(J)	(M)	(A)

A. Renseignements sur l'élève

Nom de l'élève : _____ Date de naissance: _____
 École/ville : _____ Année scolaire : _____

B. Raisons de la référence

- L'élève absent depuis 15 jours consécutifs et pour lequel l'école n'a pu contacter les parents d'aucune façon, sera référé en assiduité le 16^e jour.
- Si, à la suite des 15 premiers jours d'absence consécutifs, l'école a pu joindre les parents et mis en place des stratégies n'ayant pas abouties.
- Patron régulier d'absences, tel que tous les lundis et/ou tous les vendredis.¹
- Les explications fournies par les parents ne sont pas claires ou nuisent au progrès académique de l'enfant.²
- L'élève est inscrit à l'école et ne se présente jamais.
- L'élève est suivi en travail social pour ses absences qui nécessitent une prise en charge intense en assiduité.

C. Inquiétudes /Détaillez la raison du renvoi et les actions déjà entreprises

D. Renseignements supplémentaires

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Retrait scolaire | <input type="checkbox"/> Préoccupations d'ordre médical |
| <input type="checkbox"/> Diagnostic formel | <input type="checkbox"/> Autres services offerts ou organismes participants aux soins |
| <input type="checkbox"/> Préoccupations en lien avec la sécurité | <input type="checkbox"/> Autres : |
| <input type="checkbox"/> Préoccupations d'ordre de santé mentale | |

¹ La personne qui est tenue par la loi de fréquenter l'école et qui refuse d'y aller ou s'en absente de façon répétée et à moins d'être âgée de 16 ans et plus, est coupable d'une infraction et passible sur base de déclaration des peines prévues par la partie VI de la loi;

² Selon la loi, le père, la mère et/ou le tuteur d'une personne tenue de fréquenter l'école en application de l'article 21 qui néglige ou refuse de veiller à ce qu'elle fréquente l'école est, à moins que la personne soit âgée de 16 et plus et qu'elle ne soit soustraite à l'autorité parentale, coupable d'une infraction et passible, sur déclaration de culpabilité, d'une amende;

Renseignements sur la personne qui fait le renvoi

TITRE	NOM	DATE DE LA RÉFÉRENCE
Direction d'école/équipe-école		
Enseignant Ressources		
Autres		

Renseignements sur la situation de l'élève

1. Quel est le problème décrit ? _____
2. Quelle est la fonction de ce problème/comportement? Quelle est son utilité pour l'élève ? _____
3. Quelle est la meilleure réponse à ce comportement ? _____
4. Quelle est la forme d'absentéisme de l'élève ? _____
5. Comment est-ce que cet absentéisme s'est développé dans le temps ? _____
6. Quel est le niveau d'anxiété de l'élève et/ou de son comportement lorsqu'il entre à l'école ou le matin ? _____
7. Quels stimuli provoquent la réaction de l'élève ? _____
8. Est-ce que le refus de l'élève à se présenter à l'école semble légitime ou compréhensible d'une façon ou d'une autre ? _____
9. Quelle est la situation académique de l'élève ? _____
10. Quelle est la situation familiale ? Est-ce que cette situation affecte le comportement de l'élève ou est le résultat de son comportement ? _____
11. Y a-t-il eu un événement récent ou traumatique influençant le comportement de l'élève ? _____
12. Est-ce que ce comportement apparaît durant les fins de semaine et les congés aussi ? _____
13. Y a-t-il d'autres contextes non scolaires dans lesquels ce comportement apparaît ? _____
14. Est-ce que l'élève veut se présenter à l'école si ses parents l'accompagnent ? _____
15. Que gagne l'élève à rester en dehors de l'école ? _____

Date : _____

Signature : _____

Ce document est rempli par le personnel de l'école pour initier un renvoi pour les services de Conseiller (e) en Assiduité/ TS pour un cas d'absentéisme.

RÉFÉRENCES

- Code de déontologie en travail social
- [ELV.6.1 – Absences fréquentes des élèves](#)
- [Getting your child to say « Yes » to school, A guide for parents of youth with school refusal Behaviour , Christopher A. Kearney, 2007](#)
- [Institut du savoir sur la santé mentale et les dépendances chez les enfants et les jeunes \(cymha.ca\)](#)
- Procédure administrative de Greater Essex County District School Board, révisée septembre 2012
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Mod%C3%A8le_transth%C3%A9orique_de_changement
- [Loi sur l'éducation](#)